Pôle communication
24.65.42

Vendredi 28 mars 2025

INFORMATION PRESSE

Recrudescence de cas de leptospirose en Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement appelle à la vigilance et à la prévention

Le gouvernement, via sa direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS), appelle la population à une vigilance accrue au vu de la recrudescence des cas de leptospirose depuis le début de l'année 2025.

Au 27 mars, **57 cas ont été confirmés, dont 52 hospitalisations, avec 41 en service de réanimation et en soins de surveillance continue**. Cette situation est bien supérieure aux moyennes annuelles habituelles (21 cas en moyenne). Cette augmentation s'explique principalement par les fortes précipitations des dernières semaines, combinées à des retards dans le diagnostic ou la mise en place d'un traitement antibiotique.

La majorité des patients sont des hommes vivant en zone rurale, exposés à des milieux humides ou boueux dans le cadre d'activités comme la chasse, la pêche, l'agriculture ou le jardinage. L'exposition à l'eau stagnante, notamment après de fortes pluies, constitue un facteur de risque majeur.

Dans un contexte de tension sur les ressources en personnels soignants, **il est essentiel de limiter les formes graves de la maladie** en administrant rapidement un traitement antibiotique, et donc les hospitalisations évitables.

Une maladie grave, parfois mortelle, mais évitable

La leptospirose est une infection bactérienne transmise à l'homme par contact avec l'urine d'animaux contaminés, tels que les rongeurs, les bovins ou les cervidés. La bactérie peut survivre plusieurs semaines dans l'eau ou la boue, augmentant ainsi le risque de contamination.

Sans un traitement administré rapidement, la maladie peut évoluer vers des formes sévères, affectant le foie, les reins, les poumons ou le cerveau.

Agir vite : le traitement antibiotique est efficace

La DASS rappelle l'importance d'une prise en charge rapide. **En cas de symptômes tels que fièvre élevée, maux de tête, douleurs musculaires ou fatigue intense, il est impératif de consulter un médecin** en signalant tout contact récent avec des eaux stagnantes, rivières, milieux boueux ou des animaux (domestiques ou sauvages).

Pris à temps, le traitement antibiotique est simple et efficace : il permet de limiter la progression de la maladie et d'éviter une hospitalisation.

Prévenir, c'est aussi se protéger

La DASS appelle la population à appliquer les mesures de prévention suivantes :

- **Ne pas marcher pieds nus ou en claquette, et ne pas se baigner dans les rivières ou les eaux stagnantes** (sols boueux, flaques, creeks), surtout après les fortes pluies ;
- **Porter des chaussures fermées et des gants** lors des travaux dans les zones humides ou boueuses, à domicile comme en extérieur ;
- **Nettoyer, désinfecter et protéger les plaies** avec un pansement étanche ;
- **Évitez la présence de rats autour des habitations** : (stockage des aliments dans des boîtes hermétiques, élimination régulière des déchets, ramassage des fruits tombés, dératisation si nécessaire) ;
- Pour les agriculteurs et les éleveurs, une vigilance sur le port des équipements de protection individuelle est requise. Un lavage régulier des mains est recommandé.

Limiter les formes graves, préserver notre système de santé

La direction des Affaires sanitaires et sociales invite chacun à rester vigilant et à ne pas négliger les premiers signes de la maladie.
La mobilisation collective autour des gestes de prévention et d'une consultation médicale rapide est essentielle pour limiter les formes graves et éviter de surcharger les structures hospitalières.

Plus d'informations : www.dass.gouv.nc

* *
*